

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mars 2008
Français
Original : anglais

**Commission de la consolidation
de la paix
Deuxième session****Lettre datée du 24 mars 2008, adressée au Représentant
permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies
par le Président de la Commission de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 3 mars 2008 que vous avez adressée à la Représentante permanente du Brésil en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, dans laquelle vous manifestiez l'intérêt qu'éprouverait le Bénin à participer aux travaux de la formation Guinée-Bissau.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que la demande formulée dans cette lettre n'a soulevé aucune objection parmi les membres du Comité d'organisation et que le Bénin est donc par la présente invité à participer à toutes les réunions futures de la formation Guinée-Bissau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 7, alinéa b), de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et du paragraphe 7, alinéa b), de la résolution 1645 du Conseil de sécurité.

Le Président de la Commission
de consolidation de la paix
(*Signé*) Yukio **Takasu**

